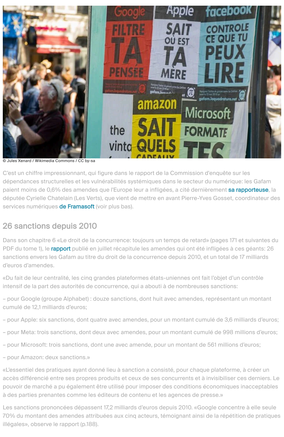
Ad

Europe : les Gafam ont payé moins de 1% de leurs amendes

«Pognon de dingues»: les cinq géants ont acquitté une part minuscule des 17 milliards d'euros d'amendes qui leur ont été infligées pour pratiques anti-concurrentielles, a pointé le rapport parlementaire sur les dépendances et les vulnérabilités dans le numérique.

Hai THANH NGUYEN
Publié le 27/11/2020 à 21:41

4 mois



© Jules Xenard / Wikimedia Commons / CC by sa

C'est un chiffre impressionnant, qui figure dans le rapport que la Commission d'enquête sur les dépendances structurelles et les vulnérabilités systémiques dans le secteur du numérique: les Gafam paient moins de 0,5% des amendes que l'Europe leur a infligées, a cité dernièrement **sa rapporteuse**, la députée Cyrielle Chatelain (Les Verts), que vient de mettre en avant Pierre-Yves Gosset, coordinateur des services numériques **de Framasoft** (voir plus bas).

26 sanctions depuis 2010

Dans son chapitre 6 «Le droit de la concurrence: toujours un temps de retard» (pages 171 et suivantes du PDF du tome 1), le **rapport** publié en juillet recapitule les amendes qui ont été infligées à ces géants: 26 sanctions entre 2010 et 2020 auxquelles s'ajoutent les deux de la Commission depuis 2010, et un total de 17 milliards d'euros d'amendes.

«Du fait de leur centralité, les cinq grandes plateformes états-uniennes ont fait l'objet d'un contrôle intensif de la part des autorités européennes, qui a abouti à de nombreuses sanctions:

- pour Google (groupe Alphabet) : douze sanctions, dont huit avec amendes, représentant un montant cumulé de 12,1 milliards d'euros;
- pour Apple: six sanctions, dont quatre avec amendes, pour un montant cumulé de 3,6 milliards d'euros;
- pour Meta: trois sanctions, dont deux avec amendes, pour un montant cumulé de 998 millions d'euros;
- pour Microsoft: trois sanctions, dont une avec amende, pour un montant de 561 millions d'euros;
- pour Amazon: deux sanctions.»

«L'essentiel des pratiques ayant donné lieu à sanction a consisté, pour chaque plateforme, à créer un accès préférentiel entre ses propres produits et ceux de ses concurrents et à invisibiliser ces derniers. Le pouvoir de marché a pu également être utilisé pour imposer des conditions économiques inacceptables à des parties prenantes comme les éditeurs de contenu et les agences de presse.»

Les sanctions prononcées dépassent 17,2 milliards d'euros depuis 2010. «Google concentre à elle seule 70% du montant des amendes attribuées aux cinq acteurs, témoignant ainsi de la répétition de pratiques illégales», observe le rapport (p.189).

Plusieurs années pour être appliquées

Des montants qui pourraient sembler importants (ni on négligе de les rapporter aux gigantesques profits de ces entreprises), sauf que... le rapport explique (p. 140 et suivantes):

«Les sanctions prononcées par la DPC [Data Protection Commission, la Cnil irlandaise] mettent plusieurs années à s'appliquer en raison du caractère suspensif des recours à leur encontre. Les amendes ne deviennent exigibles qu'après avoir été confirmées par un tribunal: même si aucun recours n'est formé contre la décision de la DPC, celle-ci doit saisir la Circuit Court pour faire confirmer sa décision.

"Le recouvrement de l'amende ne peut donc avoir lieu qu'à l'issue de tous les contentieux consécutifs à la sanction, ce qui fait qu'un certain nombre d'amendes dont le montant est élevé n'ont pas encore été recouvrées" a expliqué Mme Marie-Laure Denis [présidente de la Cnil]. Le problème est amplifié par les procédures dilatoires menées par les grandes plateformes, qui attaquent systématiquement en justice les sanctions qui les visent.

De fait, seulement 0,6% des sanctions prononcées par la DPC entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2024 ont été recouvrées. Toujours pour mémoire, d'un montant cumulé de 2,485 millions d'euros, infligées à Meta entre 2021 et 2023, n'ont toujours pas été perçues, du fait de recours encore en instance. Les 875 millions d'amendes infligés à TikTok n'ont pas non plus été recouvrés.»

© Assemblée nationale - rapport

Recouvrement des amendes prononcées par la CNIL et la Data Protection Commission irlandaise

(rapport au nom de la commission d'enquête sur les dépendances structurelles et les vulnérabilités systémiques dans le secteur du numérique et les risques pour l'indépendance de la France, p. 142 du **tome 1**).

Une Autorité irlandaise "notoirement incapable de faire face aux Big Tech"

A quoi s'ajoute le fait que le traitement des plaintes passe par l'Irlande, ce qui pose problème. Le rapport indique:

«M. Bastien Le Querrec, juriste membre de la Quadrature du Net, a dénoncé lors de son audition une autorité "notoirement incapable de faire face aux Big Tech", "marquée par des phénomènes de partialité et un turnover élevé, qui entravent le traitement des plaintes et les investigations". Dans le même sens, M. Max Schrems a évoqué la récente nomination de Mme Niamh Sweeney comme commissaire de la DPC, qui avait travaillé pendant six ans comme lobbyiste pour Meta, chez Whatsapp puis chez Facebook.

(...) les revenus liés à l'activité numérique, et plus particulièrement à l'immatriculation des filiales des géants américains, représentent près de 35 % du PIB irlandais. Le traitement par l'Irlande des plaintes concernant des acteurs majeurs du secteur du numérique revêt, pour la rapporteure, d'un conflit d'intérêt majeur et ne peut perdurer.

La rapporteure appelle ainsi les autorités françaises à défendre la suppression de la règle du guichet unique pour transférer la compétence de contrôle et de sanction au titre du RGPD au CEPD (Comité européen de protection des données) pour les plus grandes plateformes.»

«Allons réclamer...»

Cette info passée sous les radars sur le montant très faible acquitté par les Gafam a été **transmise** ce vendredi par Pierre-Yves Gosset sur LinkedIn (merci), ou l'ensemble de son post vaut la lecture, entre rappel du RGPD qui prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial et petite histoire de la conférence **NEC.ESS** Résistances numériques, où Cyrielle Chatelain l'a invitée à indiquer sa source. Comme il dit, «conclusions: lisez les rapports parlementaires, ne paniez pas de souveraineté 10 ans trop tôt, et allons réclamer le pognon que nous doivent les GAFAM!»

Illustration en tête d'article: affiches de La Quadrature du Net sur les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) en 2018, Photo Jules Xenard / **Wikimedia Commons** / CC by-sa

Lire aussi

RGPD, datacenters et investissements: les propositions du rapport parlementaire pour la souveraineté numérique - 17 juillet 2026

Google et Shein font exploser les amendes de la CNIL - 10 février 2026

Bruxelles sanctionne Google avec une amende historique, Trump menace l'Europe de représailles commerciales - 8 septembre 2025

Le bilan de la DPC irlandaise ne lui vaut pas que des louanges - 3 mai 2021

À lire également

- GitHub et Microsoft envoient des correctifs à six projets open source

CNIL | DMA (Règlement sur les marchés numériques) | Google | Réglementation | Régulation | RGPD | Souveraineté | Union européenne

/ Les derniers livres blancs

SAMSUNG
Galaxy Book4 Series : 10 raisons de choisir la performance
Télécharger

DELL TECHNOLOGIES
Le guide de la migration vers Windows 11
Télécharger

ASUS
AI mode : la nouvelle ère de l'intelligence artificielle ?
Télécharger

Toute l'actualité de la tech pour les pros chaque jour dans notre newsletter

Adresse mail
S'inscrire

En savoir plus sur l'utilisation des données personnelles

Connexion

se connecter

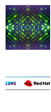
mot de passe oublié ?

Vous n'avez pas encore de compte ?

S'enregistrer

Mentions légales | Conditions générales d'utilisation | Politique de protection des données personnelles | Cookies | Faire aux questions - Vos choix concernant l'utilisation de cookies | Paramétrer les cookies | Copyright © 2020 ZDNET ZDNET France is operated by CUP Interactive SAS (France) under license from Ziff Davis. ZDNET France est exploité par CUP Interactive SAS (France) sous licence de Ziff Davis.

Les dernières news



Cloud pesez, budget sous l'OSI-X, les petites marges particulièrement vulnérables aux cyberattaques
07/07/2020

Cloud de confiance : S3NS intègre Red Hat OpenShift, RHEL et Ansible sur PREMI3NS
07/07/2020

Atos et Scaleway s'allient pour industrialiser le cloud souverain par l'IA
07/07/2020

Geometria : la carte dépasse enfin les espèces dans la zone euro selon la BCE
07/07/2020